

17 juin 2019

**Lettre ouverte au Chef de l'Etat et
au Gouvernement de la République Française.**

Monsieur le Président de la République,

Monsieur le Premier Ministre,

Mesdames et Messieurs les membres du Gouvernement,

Par la présente, l'intersyndicale et le Comité Social et Economique de GENERAL ELECTRIC ENERGY PRODUCTS France (GEEPF), en appelle solennellement à votre intervention.

Comme vous le savez, la Direction du groupe nord-américain GENERAL ELECTRIC a l'intention de procéder à une restructuration de l'entreprise, avec à la clef, la suppression annoncée de plus de 1000 postes (792 dans l'entité gaz et 252 dans celles dédiées aux fonctions supports).

Au vue de la véritable saignée dont il s'agit et de l'organisation cible programmée, nous assistons en réalité à la chronique d'une mort annoncée de l'entité gaz, aux effets dévastateurs pour le bassin d'emploi de Franche Comté.

C'est clairement ces craintes que le Ministre de l'Economie, Monsieur LE MAIRE, a exprimé suite à sa visite à BELFORT le 3 juin dernier, indiquant notamment que GENERAL ELECTRIC devait revoir sa copie, et qu'il s'interrogeait sur les intentions de l'entreprise, précisant qu'il s'opposerait à une « *liquidation dissimulée* ».

Nous espérons donc que l'Etat agirait auprès de GENERAL ELECTRIC.

Or depuis, non seulement le projet est maintenu tel quel, mais qui plus est, c'est le silence radio malgré nos tentatives de contact, notamment avec le cabinet du Ministre de l'Economie. A ce jour, aucun membre du gouvernement ou des cabinets ministériels n'est revenu vers nous.

«Garantir l'avenir industriel de Belfort», comme l'a indiqué Monsieur LE MAIRE, est une nécessité.

Elle relève de la responsabilité de GENERAL ELECTRIC, c'est évident, et l'Etat doit l'y contraindre.

Elle relève de la responsabilité de l'Etat, d'une part parce que ses décisions, quels qu'aient été les responsables et majorités politiques, ont rendu possible le désastre actuel.

D'autre part, parce que l'Etat ne s'est manifestement pas assuré de la bonne exécution par GENERAL ELECTRIC de l'accord du 4 novembre 2014.

Pour mémoire, dans le cadre du passage de la branche énergie d'ALSTOM sous le contrôle de GENERAL ELECTRIC, l'accord avait pour objectif de garantir l'avenir et le développement industriel de l'activité en France.

Cet accord, signé entre le gouvernement français et GENERAL ELECTRIC, formalisait les engagements de ce dernier, à la suite du rachat d'ALSTOM, prévoyant notamment :

- La création dans les 3 années de 1000 emplois supplémentaires – équivalents temps plein en CDI – en trois ans, « essentiellement des emplois hautement qualifiés dans la conception et l'ingénierie » ; (article 2.1)
- Le maintien des quartiers généraux européens actuels de GE pour les activités turbines à gaz de grande taille à usage industriel de 50 Hz à Belfort ; (article 3.4)
- Plus généralement, le maintien ou l'installation des équipes de la direction mondiale des activités turbines à gaz de grande taille à usage industriel de 50 Hz, Energie et Eau (« Power and Water », incluant l'activité turbines à vapeur d'Alstom), Digital Energy, Hydro and Offshore Wind de GE, en France, de même que les équipes de la direction opérationnelle des quartiers généraux correspondants ; (article 3.5)
- Dans le cadre de l'organisation matricielle mondiale de GE, le fait que ces équipes soient respectivement responsables de ces activités et des opérations de quartiers généraux y afférentes, incluant notamment (article 3.5) :
 - o les fonctions corporate de chaque activité ;
 - o la stratégie de fabrication ;
 - o le marketing et le développement produits ;
 - o la supervision des activités commerciales, y compris les offres ;
 - o la stratégie en matière de chaîne d'approvisionnement (supply chain);
 - o les activités R&D et recherche et développement appliquée spécifique à chaque activité.

S'ajoutait à cela des dispositions de suivi de ces engagements (rapport détaillé annuel décrivant la mise en œuvre des engagements, comité de pilotage, expertise du cabinet VIGEO).

Aucun de ces engagements pris pour une durée de 10 ans (article 3.6) n'a été respecté !

Tout comme nous assumons nos responsabilités de représentants du personnel, nous attendons que l'Etat et GENERAL ELECTRIC assument les leurs !

Nous en appelons donc à l'action de l'Etat pour contraindre GENERAL ELECTRIC :

- à respecter ses engagements fixés dans l'accord de 2014, contrepartie conditionnant le rachat de la branche Energie d'ALSTOM.
- à abandonner le projet de délocalisations et de suppressions d'emplois
- à s'engager en terme d'investissement et de création d'emplois sur les axes de diversification (après-vente turbines à gaz, aviation, hydrogène, nucléaire) proposés par l'intersyndicale depuis près d'un an.

A défaut, outre la mise en cause de la responsabilité de GENERAL ELECTRIC, nous serions évidemment contraints d'envisager également, d'une façon ou d'une autre, la mise en cause de la responsabilité de l'Etat.

Nous restons bien entendu à votre disposition, et souhaitons garder confiance en nos institutions. Mais le temps presse.

Le Comité Social Economique

L'intersyndicale GEEPF - CFE CGC, SUD et CGT

Philippe PETITCOLIN
Secrétaire CSE GEEPF
Délégué syndical CFE-CGC



CARTEY Cyril.
Secrétaire CGT GEEPF.



François FONTANA
Secrétaire adjoint CSE GEEPF
Elu SUD Industrie



